



AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure, à sa séance du 16 juin 2025, qui se tiendra à compter de 19h30, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, soit :

**Localisation de l'immeuble**

24, avenue Lambert (Ferme Mariluc (2008) Inc.)

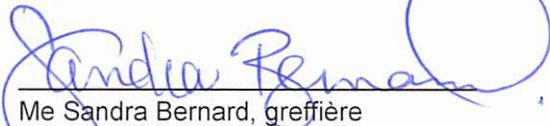
**Nature de la demande**

Autoriser une distance séparatrice relative aux odeurs de 36,1 mètres avec la résidence située au 26, avenue Lambert, alors que la norme minimale requise est de 73 mètres et ce, afin de permettre l'augmentation du cheptel animal à 189,6 unités animales.

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme aux règlements de la Ville.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 16 juin 2025, à compter de 19h30.

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 20 mai 2025.

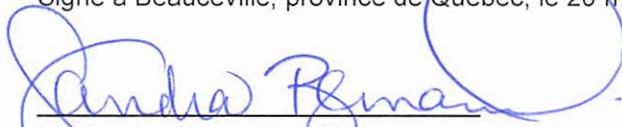
  
Me Sandra Bernard, greffière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 20 mai 2025.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 20 mai 2025.

  
Me Sandra Bernard, greffière